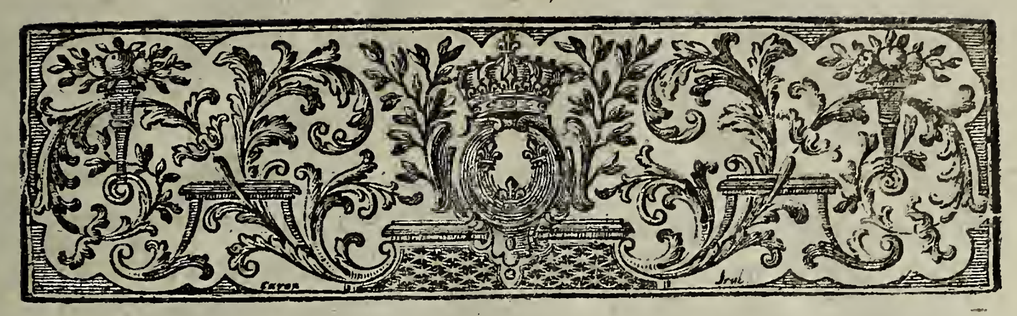
31



PROCLAMATION DU ROI,

Du 9 Octobre 1789.

LE ROI craignant que ses fidèles habitans des Provinces n'apprennent avec peine le récit des circonstances qui l'ont déterminé à venir résider à Paris, croit devoir les instruire qu'informé à l'avance de la marche de la Milice Nationale de Paris, & du désir qu'elle avoit d'obtenir de Sa Majesté l'honneur de lui servir de garde, il eût été facile au Roi de se transporter de Versailles ailleurs qu'à Paris; mais Sa Majesté a craint que cette détermination de sa part ne fût la cause d'un grand trouble, & se reposant sur les sentimens qu'Elle a droit d'attendre de tous ses Sujets indistinctement, Elle est venue avec confiance vivre dans sa Capitale, où Elle a reçu les témoignages les plus respectueux de l'amour & de la fidélité des habitans de sa bonne ville de Paris; Elle est certaine qu'ils n'entreprendront jamais de gêner en aucune manière la libre détermination de leur Souverain; & c'est au milieu d'eux qu'Elle annonce à tous les habitans de ses Provinces, que lorsque l'Assemblée Nationale aura terminé le grand ouvrage

de la reſtauration du bonheur public, Elle réaliſera le plan qu'Elle a conçu depuis long-temps, d'aller ſans aucun faſte viſiter ſes Provinces, pour connoître plus particulièrement le bien qu'Elle y peut faire, & pour leur témoigner dans l'effuſion de ſon cœur, qu'elles lui ſont toutes également chères. Il ſe livre d'avance à l'eſpoir de recevoir d'elles ces marques d'affection & de confiance qui ſeront toujours l'objet de ſes vœux, & la véritable ſource de ſon bonheur. Le Roi ſe flatte encore que cette déclaration de ſa part engagera tous les habitans de ſes Provinces à ſeconder, par leurs encouragemens, les travaux de l'Aſſemblée Nationale, afin qu'à l'abri d'une heureuſe Conſtitution, la France jouiſſe bientôt de ces jours de paix & de tranquillité dont une malheureuſe diviſion la prive depuis ſi long-temps. A Paris, le neuf octobre mil ſept cent quatre-vingt-neuf. *Signé* LOUIS. *Et plus bas,* par le Roi. DE SAINT-PRIEST, Secrétaire d'État.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCC. LXXXIX.